



Bulletin bimestriel d'information  
de l'Association de Parents  
pour la Protection des Enfants

sur les Routes  
**APPER Wallonie**

Rue Jean Vercheval 40  
4040 Herstal  
info@apper-wallonie.be

Editeur responsable:  
Caroline Vimond Rue St-Lambert 36 4040 Herstal

P 201 185  
N° 184  
MARS 2015

Ne paraît pas en juillet et août



Une croix dans le carré ci-contre indique à nos membres affiliés durant le 1<sup>er</sup> trimestre qu'ils n'ont pas versé le montant de leur cotisation pour cette année. Soyez gentils, versez votre cotisation de 5 € minimum au compte BE70 0000 8944 6225 de l'Apper. Vous nous éviterez ainsi des frais inutiles de correspondance. D'avance, nous vous remercions.

## Convocation des membres effectifs à l'Assemblée Générale Statutaire

**Les membres effectifs de l'APPER-Wallonie a.s.b.l. en règle de cotisation (année 2015) sont invités à assister à l'Assemblée Générale Statutaire qui aura lieu le samedi 16 mai à 15h30 précises, au Post Hotel\*, rue Hurbise 160 à Herstal. Tous les membres effectifs sont attendus à cette réunion. Les conjoints seront également les bienvenus. Toutefois, s'ils ne sont pas membres effectifs, ils peuvent assister à la réunion mais ne peuvent pas prendre part aux débats et aux votes.**

\* Accès : Autoroute A3 (BXL-Aix) sortie 34 Hermée-Hauts-Sarts. Au rond-point, prendre la sortie Herstal, puis la première rue à votre droite.

### Ordre du jour :

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lecture et approbation du rapport de la séance précédente.</li> <li>2. Présentation pour approbation par l'Assemblée Générale des comptes de l'année 2014.</li> <li>3. Rapport d'activités de la Présidente et des différents mandataires.</li> <li>4. Décharge aux administrateurs sortants et rééligibles: Messieurs Christian Moureau et Edmond Moreau.</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>5. <b>Elections statutaires:</b><br/>Chaque membre en possession de sa carte de membre 2015 peut présenter sa candidature d'administrateur à adresser à la Présidente :<br/><i>Madame Sabine Roberty, rue du Travail 17 à 4102 Ougrée, 4 jours minimum avant l'Assemblée Générale</i></li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>6. Présentation des projets en cours subsidiés par le Ministère Wallon des Travaux Publics.</li> <li>7. Nouvel emploi APE en Province du Luxembourg</li> <li>8. Divers</li> </ol> |
|---|---|--|

Après l'Assemblée Générale, nous vous suggérons de partager le souper ensemble (sans obligation), c'est l'occasion d'une rencontre conviviale.

### Les 10 commandements de l'automobiliste

1. Les priorités en tout lieu tu respecteras.
2. Aux feux lumineux tu te conformeras.
3. Tes clignotants tu utiliseras.
4. Des passages pour piétons, lentement tu t'approcheras.
5. A la tombée du jour, tes feux tu allumeras.
6. Dans la circulation, patience tu prendras.
7. Envers les conducteurs moins habiles, le fair-play tu appliqueras.
8. **En présence d'enfants, de prudence tu redoubleras.**
9. Jamais, la vitesse permise tu ne dépasseras.
10. En résumé, ta vie et celle des autres tu respecteras.

L'APPER  
FÊTE  
SES  ANS

## Devenez membre de l'APPER ou renouvelez votre affiliation!

Il suffit de verser le montant de 5€ (cotisation individuelle) ou 12€ (cotisation de groupe/école) au compte BE70 0000 8944 6225 de l'APPER, rue Jean Vercheval 40 à 4040 Herstal en indiquant vos coordonnées complètes et en mentionnant AFFILIATION en communication.

**Rappelons que les magasins "POINT CARRE" que nous remercions très vivement, offrent avec chaque carte de membre un bon de réduction de 15€ (3 fois la cotisation), ce qui représente une ristourne de 20% sur des achats d'un montant de 75€.**

Pour connaître les points de vente: [www.pointcarre.eu](http://www.pointcarre.eu)

Il y a un magasin POINT CARRE à:

Andenne – Anderlus – Arlon – Ath – Barchon – Beaufays – Chimay – Ciney – Engis – Beggen(GDL) – Drogenbos – Florenville – Froyennes – Gembloux – Huy Ben Ahin – Jambes – Koksijde – Loverval – Marche en Famenne – Neupré – Peruwelz – Recogne Libramont – Virton – Waremme

## Ceux qui nous aident et que nous remercions vivement

Nous remercions très vivement les Bourgmestres et Conseils Communaux de Dison,

Welkenraedt & Waimes qui nous ont accordé une

subvention 108 €, 50 €, 50 €.



## le saviez-vous ?



## RAVEL, CHEMINS DE HALAGE, VOIES VERTES

Avec les beaux jours, on a vu revenir en masse une nouvelle catégorie de sportifs : des personnes quinquagénaires ou plus reprenant goût, après de nombreuses années, à la pratique du vélo.

Pourquoi ? Peut-être parce qu'on nous martèle dans les médias qu'il faut prévenir les maladies cardio-vasculaires ou autres en faisant régulièrement de la marche ou du vélo, peut-être aussi grâce à la démocratisation des vélos à «assistance électrique» (VAE avec une vitesse limitée à 25km/h), qui permettent au plus grand nombre de pratiquer un sport.

Quelle qu'en soit la raison, voici ces «nouveaux cyclistes» qui arpentent les RAVELS ou autres chemins et sentiers. Rappelons aux utilisateurs de VAE que la vitesse y est limitée ! De plus en plus de piétons, promeneurs eux aussi, se plaignent d'être dépassés par des groupes de cyclistes roulant à vive allure.

Rappelons également que si *la sonnette* est un accessoire obligatoire sur tous les types de vélos le RAVEL est un endroit où elle sera particulièrement utile et trop de vélos n'en sont pas équipés.

Ces nouveaux utilisateurs de vélos qui sont peut-être les grands-parents de nos élèves ont un peu oublié ce que dit le code de la route, ayant été uniquement automobilistes pendant de nombreuses années.

### Voici un petit rappel bien utile.

↪ Quand il y a une piste cyclable (praticable), le cycliste **doit** l'emprunter. Elle est indiquée :



- soit par le signal D7 ou D9 (on partage avec les piétons), on y circule à sa droite et on ne peut y circuler dans les 2 sens que si le panneau est placé dans les 2 sens (piste bidirectionnelle).



- soit par 2 lignes blanches discontinues et parallèles. On y circule à sa droite par rapport au sens de sa progression (pas de piste bidirectionnelle dans ce cas).

↪ Quand il n'y en a pas, il doit rouler sur la chaussée à droite. Il peut aussi emprunter les zones de stationnement et les accotements de plain-pied qui se situent à sa droite.

↪ Hors agglomération, il peut aussi rouler sur les trottoirs ou sur les accotements surélevés situés à sa droite.

↪ Dans les zones piétonnes, le cycliste peut circuler uniquement si le symbole du vélo figure sur le signal F103 : Ceci à l'allure du pas, en cédant le passage aux piétons.

↪ On peut en général rouler à 2 de front sur une piste cyclable.

C'est également permis sur la chaussée, en agglomération, si le croisement reste possible. Et hors agglomération, il faut se replacer en file si un véhicule arrive par l'arrière.

Il existe une série d'autres réglementations qui sont apparues depuis que vous avez passé votre permis de conduire (comme les SUI, les avancées pour cyclistes.), je vous invite donc à vous documenter plus amplement car ce qui précède n'est qu'un bref résumé incomplet.

Je vous souhaite de bien profiter du plaisir d'une balade à vélo, peut-être avec vos petits-enfants, et ce en toute sécurité.



Une mamy enseignante de l'APPER : Marie-Christine Grilli

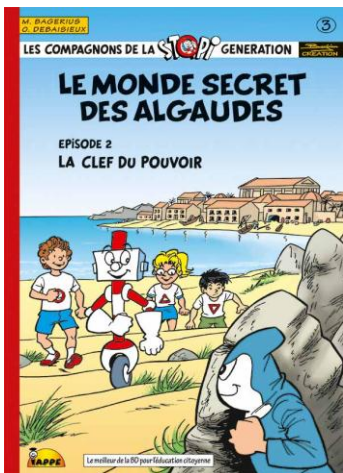
## Quelques conseils « éducatifs » ou : Comment faire de votre fils un mauvais conducteur

Ces conseils sont donnés aux pères de famille et aux aspirants pères de famille.

Voici donc ce qu'il y a lieu de faire si l'on veut atteindre rapidement le but souhaité.

1. Dès l'enfance, permettez-lui de toucher à tout dans votre voiture ; il aura ainsi l'impression qu'il saura déjà conduire.
2. Quand vous conduirez, avec lui comme passager, à l'avant bien-sûr, et sans ceinture, ne manquez pas d'insulter les autres conducteurs ; ils conduisent tous très mal.
3. Au feu rouge, pourquoi vous arrêter puisqu'il ne vient rien ? « C'est vraiment perdre son temps, hein gamin ! »
4. Evitez de dire devant lui les mots « c'est mal » : il pourrait en faire des complexes de culpabilité. Comme cela, plus tard, quand il sera contrôlé par la police pour infraction, il pensera que la société est contre lui et qu'on le persécute.
5. Ne lui laissez aucun sens critique, aucun respect des autres. Attendez qu'il soit majeur, il choisira lui-même ses propres valeurs. Il partira peut-être en vacances en Syrie !
6. Quand il sera en âge de conduire, inutile de lui laisser fréquenter les cours d'une auto-école ; il connaît déjà tout, le petit !
7. De grâce, payez toutes ses contraventions, faites réparer les dégâts de son véhicule à vos frais. Comme ça, il prendra l'habitude de rendre toujours les autres responsables.
8. Laissez-lui fréquenter les voyous du quartier ; il les épatera avec sa voiture et affirmera ainsi sa « virilité ».
9. Accordez-lui tout ce qu'il demande pour sa voiture, proposez même de lui en acheter une plus puissante. Le moindre refus de votre part pourrait le conduire à de dangereuses frustrations.
10. Prenez toujours son parti contre les autres conducteurs, les représentants de l'autorité, etc. ; ces abrutis en veulent tous à votre enfant.
11. Quand, inévitablement et finalement, il sera dans le pétrin, prenez sa faute sur vous en disant : « je n'ai jamais rien pu faire pour ce garçon ! ».
12. Préparez-vous à une vie de douleurs,  
...vous l'aurez !

Willy DEVRIN



## Connaissez-vous Stopi ?

Ce sympathique personnage de BD créé par le dessinateur carolo Michel Bagérius dispense des conseils de sécurité routière aux enfants depuis une quinzaine d'années.

Un nouveau projet initié par l'IAPPE (Institut Académique et Pédagogique pour la Protection de l'Enfant) a récemment vu le jour : une suite de 7 albums (3 sont déjà sortis et disponibles en librairie), retraçant les aventures des « Compagnons de la Stopi Génération » accompagnés d'une mallette pédagogique à destination des enseignants. En effet, dix-huit écoles pilotes (3 par provinces et 3 pour Bruxelles) ont été invitées à tester cet outil et une étroite collaboration avec les enseignants concernés vise à l'améliorer d'année en année. Chaque élève participant a ainsi reçu gratuitement un exemplaire BD des tomes 1 et 2 de Stopi, des livres d'exercices qui s'y rapportent et l'enseignant dispose d'un boîtier et d'une bibliothèque d'images qui traitent de tous les sujets relatifs à la citoyenneté et à la sécurité routière.

C'est dans ce cadre que l'APPER s'est associé au projet pour faire le lien entre les écoles de la province de Liège et l'IAPPE.

Notez que, durant l'année scolaire, une animation avec l'aide des provinces, des villes et communes, des polices locales et des associations peut être envisagée à l'initiative des consultants et des deux associations porteuses du projet.

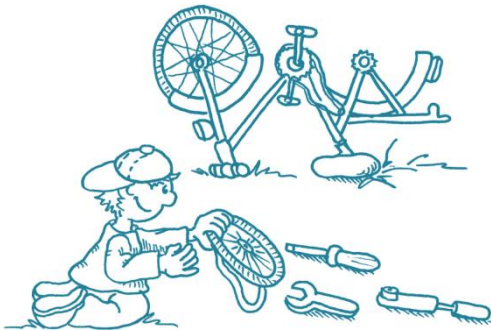
Pour en savoir plus : <http://www.iappe.org>

## Un bon départ

Avec les beaux jours, voici le temps des randonnées...

Je décide par cette belle journée de partir à vélo. Seulement, ma bicyclette, est-elle bien en ordre ? Car nombreux sont les mois pendant lesquels je n'ai pas entretenu celle-ci !

Je la sors du garage et je me mets au travail :



En premier lieu, je vérifie le bon fonctionnement des **freins**. Ne sont-ils pas trop usés ? Ai-je bien mes **2 catadioptrés**, un blanc à l'avant, un rouge à l'arrière ? De plus, sont-ils visibles ? Si non, donne un coup de chiffons ! Ma **sonnette** fonctionne-t-elle toujours ? Comme je risque de rentrer tard, mieux vaut équiper mon vélo d'un **phare** blanc ou jaune à l'avant, afin d'éclairer ma route, et d'un **feu rouge** à l'arrière, parce que je dois être vu par les autres usagers.

Je regarde enfin l'état de mes pneus afin de ne pas avoir de mauvaises surprises au cours du voyage ; ils ne devront être ni trop usés, ni trop peu gonflés.

Tout ce petit travail fait avant mon départ m'assure la meilleure sécurité sur la route pour autant bien que **je respecte bien les règles du code de la route.**

## jeu concours

Si tu as entre 10 et 15 ans, envoie-nous le bulletin de participation ci-dessous après avoir complété la grille. Nous tirerons 8 bonnes réponses au sort. La liste des gagnants qui seront récompensés sera publiée dans le prochain "Apper-Info" Pour être valable, le bulletin de participation doit nous parvenir **avant le 15 mai 2015** à notre adresse: **APPER - Rue Jean Vercheval 40 - 4040 Herstal.**

Nous remercions les enseignants qui proposent à leurs élèves de participer à nos concours de ne pas procéder aux corrections, ce qui défavoriserait ceux qui ont trouvé sans aide les bonnes réponses.

Les photocopies sont admises, ainsi que les envois groupés, afin de diminuer vos frais de port.

**BONNE CHANCE A TOUS!**

Bulletin de participation - Concours Apper-Info n°184

### Mots placés

Restituez dans la grille les mots de la liste ci-dessous, horizontalement de gauche à droite, de droite à gauche, de haut en bas, de bas en haut. La même lettre peut servir deux fois. Après avoir placé les mots de la liste, il restera 4 lettres pour former un mot impératif pour la sécurité routière.

- Mots de 2 lettres : DO - OR - SI
- Mots de 3 lettres : AMI - BRUT
- Mots de 4 lettres : AUTO - CHUT - PNEU - ROUE - STOP
- Mot de 5 lettres : ROUTE
- Mot de 6 lettres : ECOLES
- Mots de 7 lettres : MARCHER - SECOURS
- Mots de 8 lettres : SECURITE

### A compléter en caractères d'imprimerie :

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Age \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Elève de \_\_\_\_\_<sup>ème</sup> année de l'école: \_\_\_\_\_

	1	2	3	4	5	6	7	8
1	S	E	C	U	R	I	T	E
2	E	C	O	R	E	D	O	R
3	C	O	T	U	H	C	U	O
4	O	L	P	E	C	B	E	U
5	U	E	O	D	R	U	N	T
6	R	S	T	O	A	T	P	E
7	S	I	S	C	M	I	M	A
8	O	T	U	A	R	O	U	E

CONSEIL :  
Commence par les  
mots les plus longs !

LE MOT TROUVE EST :

\_\_\_\_\_

**GAGNANTS CONCOURS APPER-INFO N°182**  
 Liste des gagnants qui ont reçu leur prix début janvier : Gully Benjamin, Soy - Jacques Sam, Sommerhonne - Lempereur Alexandre, Tiffi - Renard Elodie, Verviers - Lousberg Floriane, Stembert - Weerts Florine, Anthinnes - Lemaire Arthur - Manhay - Degve Adrien, Heusy.

## BON DE COMMANDE D'AUTOCOLLANTS "Dégageons les entrées d'écoles"

A renvoyer à l'APPER, 40 rue Jean-Vercheval à 4040 HERSTAL

Nom (école ou demandeur): \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ (indispensable!)

Commande de \_\_\_\_\_ autocollants et dépliants x 0,20€ = \_\_\_\_\_ €

Commande de \_\_\_\_\_ autocollants et dépliants x 0,18€ = \_\_\_\_\_ €

A verser au compte n° BE70 0000 8944 6225 de l'APPER, Rue Jean Vercheval 40 à 4040 HERSTAL, en indiquant les coordonnées complètes de l'école ou du demandeur.

